

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 Juillet 2026.

Modernisation de l'éclairage public

Monsieur Mahé, responsable territorial du SIEA, présente au Conseil municipal le diagnostic de l'éclairage public ainsi que deux scénarios de modernisation en LED.

Après présentation et échanges, le Conseil municipal retient la solution mixte : 47 points lumineux seront « relampés », tandis que 45 autres points lumineux, jugés trop vétustes, seront remplacés.

Cette solution doit permettre de réaliser une économie d'environ 50 % sur les kwh. Le remplacement complet des têtes est subventionné par le SIEA.

Le montant total de l'opération s'élève à 35 500 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de 11 926,58 €.

Le Conseil municipal valide également l'offre de prêt « Intracting », proposée par le SIEA au taux de 2 % sur une durée de 10 ans, le montant des échéances devant correspondre aux économies réalisées.

Subventions aux associations – Année 2026

Les Conseillers municipaux examinent les propositions de subventions aux associations pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les montants de subventions présentés en séance.

Logement communal – Ancienne école

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de rénovation du logement communal situé dans l'ancienne école devraient être achevés avant la fin du mois.

Le Conseil municipal accepte également de louer ce logement à Madame Pauline JULLIEN, à compter du 1er octobre 2026, pour un loyer mensuel de 400 € auquel s'ajoutent 30 € de charges.

Travaux de rénovation de la caserne des sapeurs-pompiers – Emprunt

Le Conseil municipal fait le point sur l'avancement des travaux de rénovation de la caserne des sapeurs-pompiers.

Les travaux devraient être achevés le mois prochain.

Afin de permettre la finalisation de cette opération, le Conseil municipal valide l'offre de prêt présentée pour un montant de 150 000 €.

Budget principal – Décision modificative

Le Conseil municipal examine les ajustements nécessaires au budget principal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative présentée en séance, comprenant notamment :

- un ajustement de 3 400 € relatif aux subventions ;
- un transfert de crédits de 2 600 € destiné au paiement des intérêts d'emprunt.

La somme de 2 600 € est retirée des crédits initialement prévus au titre des subventions de fonctionnement et affectée aux crédits destinés au paiement des intérêts d'emprunt, sans incidence sur l'équilibre global de la section de fonctionnement.

AFFAIRES DIVERSES :

Proposition de M. Lecoœur

Lecture est faite au Conseil municipal de la proposition transmise par M. Lecoœur, qui propose d'offrir un arbre pour chaque nouvelle naissance à Pirajoux, et de le planter à l'automne dans le verger communal.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le Conseil municipal est informé des démarches relatives à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il est précisé que plus le nombre de demandes déposées par les administrés concernés sera important, plus la commune disposera d'éléments permettant d'appuyer sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Emploi saisonnier

Le Conseil municipal évoque le recrutement d'Albane PAQUELIER pour une durée de 60 heures, afin d'effectuer différents travaux dans un logement vacant, notamment le nettoyage, le lessivage des murs et la peinture des portes.

Travaux d'assainissement

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées débuteront en octobre 2026. Ces travaux seront pris en charge et financés par Grand Bourg Agglomération.

Ils concerneront la rue principale, du pont-bascule jusqu'en bas du village.

Logement de l'école

Le Conseil municipal est informé du départ du locataire du logement de l'école au 15 novembre 2026. Une recherche sera engagée afin de trouver un nouveau locataire.

Commission des finances

Les membres de la commission des finances sont invités à participer à une réunion avec la DGFIP le 8 octobre 2026 à 17 h en mairie, afin d'effectuer un point financier après six mois de mandat.

Invitations

Les élus sont informés des prochaines manifestations et réunions auxquelles ils sont conviés :

- Conférence territoriale à Domsure le 15 septembre 2026 ;
- Salon des Maires le 9 octobre 2026 à Ainterexpo ;
- La soirée de remise des prix de la Route fleurie le 27 novembre 2026 à Pirajoux.

Recrutement d'employés communaux

Le Conseil municipal a voté pour le recrutement suivant :

- Mostafa Ouazzani : CDD de 16 heures, du 14 septembre au 31 octobre 2026.

Voirie

Concernant le rebouchage des fissures sur les routes communales, il est décidé de solliciter un devis auprès de Julien Michel.

CCAS

Des personnes du village sont nommées pour intégrer le CCAS.

- Noël PIROUX
- Françoise MICHEL
- Danielle GUILLET
- Jérôme DUPASQUIER
- Jean-Michel MOIRAUD

- ✓ Prochaine séance du Conseil municipal est fixée le Vendredi 2 octobre 2026 à 19h30

Fait à PIRAJOUX, le 10 septembre 2026

Secrétaire de séance,
Bénédicte BERNARD



Le Maire,
Cécile FERLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04/09/2026 ANNULE ET REMPLACE

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laëtitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet : Souscription d'un prêt

Madame le Maire, rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour 150 000 euros.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Emprunt
- Montant du capital emprunté : 150 000€
- Durée d'amortissement : 6 ans
- Taux fixe : 3,740%
- Montant total des intérêts : 18 156,24€
- Mode d'amortissement : Echéance fixe
- Montant des frais de dossier : 180 €
- Périodicité retenue : Trimestrielle
- Indemnité de remboursement anticipé : Indemnité actuarielle non plafonnée

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Fait et délibéré, en Maire les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 Septembre 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet : Budget principal Décision Modificative N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Désignation		Dépenses		Recettes	
Article		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
65748	Subvention de fonctionnement	- 2 600 €			
66111	Intérêts		+ 2 600 €		
TOTAL		TOTAL		0 €	

Fait et délibéré, en Maire les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire
Cécile FERLET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04/09/2026**

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET,

Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de rénovation à réaliser dans un logement communal vacant, il y a lieu de recruter un agent contractuel afin d'assurer une partie de ces travaux, pour une durée de 60 heures au cours du mois de septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** de créer un emploi non permanent afin de répondre aux besoins liés aux travaux de rénovation d'un logement communal vacant, pour une durée totale de 60 heures sur le mois de septembre 2026.
- ✓ **DECIDE** que la rémunération sera basée sur l'IM 366, échelle C1
- ✓ **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutives).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Cécile FERLET



Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20260908-2026-3000E
Date de réception préfecture : 08/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 Septembre 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué

le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet : Vote des subventions 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Fixe le montant des diverses subventions pour l'année 2026 comme suit :

c/65748	Subventions communales	Somme en €
	Amicale Sapeurs-Pompiers de PIRAJOUX	1 000
	Comité de Fleurissement de PIRAJOUX	2 000
	Société de chasse de PIRAJOUX	100
	Comité d'animation de PIRAJOUX	300
	TOTAL	3 400€

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
FERLET Cécile



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet : EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
Considérant qu'en raison d'un manque de personnel au sein du service technique de la collectivité, Il y aurait lieu de créer un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 16 heures de travail hebdomadaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- o **DECIDE** de créer un emploi d'agent technique polyvalent, dans le cadre de contrat à durée déterminée, afin de répondre aux besoins de la collectivité.
- o **PRECISE** que cet emploi sera pourvu à raison de 16 heures hebdomadaires, pour les périodes définies dans le contrat.
- o **DECIDE** que la rémunération sera basée sur l'IM 425, échelle C2.
- o **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Cécile FERLET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 Septembre 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 17 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD.

Absents : Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet : Location de l'appartement situé au 75 rue du Village à Mademoiselle Pauline JULLIEN

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé au 75 rue du Village, actuellement vacant, peut être proposé à la location.

Il fait part au Conseil municipal de la demande présentée par Mademoiselle Pauline JULLIEN en vue de louer ce logement à compter du 1er octobre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de louer à Mademoiselle Pauline JULLIEN l'appartement communal situé au 75 rue du Village, à compter du 1er octobre 2026 ;

FIXE le montant du loyer mensuel à 400 €, auquel s'ajoutent 30 € de charges mensuelles, soit un montant total de 430 € par mois ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Cécile FERLET

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20260918-2026-12-21
Date de réception préfecture : 03/09/2026

